



Vaccination population communale

Par Gaëlle T

Bonjour,
je gère le service petite enfance d'une commune de plus de 30 000 habitants;
je cherche à savoir si nous devons tenir un registre à jour concernant la vaccination de la population (enfants principalement, qu'ils fréquentent ou non une crèche municipale, ou un centre de loisirs, ou qu'ils restent avec leur famille);
le code de santé publique me dirait que "oui", d'autres sources que "non".
dans le cadre du traitement des données sensibles, est-ce légal?
en vous remerciant par avance de votre réponse en nommant les sources et restant disponible pour toute demande d'informations complémentaires.

Par Isadore

Bonjour,

le code de santé publique me dirait que "oui"
Quels articles ?

Si vous faites allusion à cette section du Code, les articles chargeant le maire de tenir un tel registre ont été abrogés en 2019 :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006190437/#LEGISCTA000006190437]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006190437/#LEGISCTA000006190437[/url]